



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 13 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs

L'An Deux Mille dix-sept, le 13 avril à dix sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 04 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Henry POYET	à	Guy ARMANET

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Henry POYET, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 13 avril 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction M43 applicable aux services publics locaux de transport des personnes ;

Vu l'article L. 2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui précise que les budgets à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 13 Mars 2007 décidant de créer un budget annexe des transports ;

Vu la délibération du 26 Novembre 2012 décidant de confier par affermage à la Société des Autobus Bastiais pour huit ans le service des transports publics urbains ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 mars 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2017 adoptant le Compte Administratif 2016 du Budget Principal ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs présente en 2016 un solde positif de 1 268 786,54 € ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2017 des transports routiers collectifs de voyageurs, avec reprise des résultats du compte administratif 2016 ;

Vu le rapport n°1 ;

Ouï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
A l'unanimité**

D'adopter le Budget Primitif 2017 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui s'établit en recettes et en dépenses à 8 537 000 €, soit :

Conseil du 13 avril 2017

OBJET : Budget Primitif 2017 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs

DEPENSES

D'Investissement : 2 940 000 €
De Fonctionnement : 5 597 000 € dont 0 € de virement

RECETTES

D'Investissement : 2 940 000 € dont 0 € de virement
De Fonctionnement : 5 597 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **26 AVR. 2017**
et publication ou notification
du **26 AVR. 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.